

Question présentée par la députée :

M^{me} Béatrice Hirsch

Date de dépôt : 15 avril 2015

Question écrite urgente

Changement d'affectation de bâtiments scolaires : à quels coûts et quelle pérennité pour ce projet ?

En date du 11 mars 2015, le Conseil d'Etat a présenté un plan de changement d'affectation de différents bâtiments scolaires et annoncé une réorganisation de la carte scolaire pour la rentrée de septembre 2015 et pour les quatre rentrées scolaires suivantes. Dans ce plan, il est prévu de supprimer le cycle de la Seymaz et de réaffecter son bâtiment au secondaire II, plus précisément d'y transférer le collège de Candolle qui, lui, sera réaffecté à l'ECG.

Si l'auteure de la présente question ne nie pas l'urgent besoin de places pour l'ECG, aujourd'hui surchargée, il n'en demeure pas moins que certaines questions restent sans réponse.

La fermeture de ce cycle d'orientation se base sur le fait que seul ce degré d'enseignement offre de la disponibilité à court terme (850 élèves en 2016, selon le DIP). Or si ces prévisions semblent fiables pour la rentrée 2015, qu'en est-il des années suivantes ? Le SRED prévoit une augmentation des effectifs du cycle d'orientation qui se situe entre 150 et 300 élèves d'ici à 2018, et ce sans compter les nouveaux logements prévus dans le bassin de recrutement des élèves de la Seymaz. Entre Chêne-Bougeries, Puplinge et Coligny, ce sont plus de 800 logements d'ici 2 ans, et d'ici 5 ans ce seront encore 800 nouveaux logements entre les Communaux d'Ambilly, Thônex et la gare de Chêne-Bourg, ce seront donc environ 300 élèves de plus au cycle d'orientation à placer dans les cycles du Foron, de la Gradelle, voire de la Florence ou de Bois-Caran. Il y a clairement divergence entre les chiffres présentés par le DIP, les estimations du SRED et les élèves prévus venant des nouveaux logements.

Par ailleurs, il est indéniable que le cycle de la Seymaz devra être en partie transformé afin d'accueillir des élèves du collège. Il est connu que les besoins ne sont pas les mêmes pour un cycle que pour un collège, par exemple :

- destruction des salles de cours d'alimentation et de travaux manuels devenues inutiles;
- agrandissement et réaménagement de la cafétéria;
- transformation des salles de chimie, physique et/ou biologie en salle de chimie;
- réaménagement de la bibliothèque.

Il semblerait que le chiffre de CHF 13'000'000.- ait été articulé il y a 3 ou 4 ans lors de l'élaboration d'un projet de mixité au cycle de la Seymaz. Il serait particulièrement dommage d'affecter ce montant à la transformation d'un bâtiment qui n'a pas 10 ans.

Mes questions sont donc les suivantes :

- *Ce projet de réaffectation des bâtiments scolaires, tel que présenté le 11 mars 2015, est-il vraiment pérenne à 10 ans ?*
- *Combien va coûter la transformation des locaux concernés ?*

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour sa réponse.